

CAPC n° 6 - recours en évaluation - cat. C 18 décembre 2018

En préalable, à la lecture de la déclaration liminaire du SNAD CGT, le président n'apportera aucune réponse.

Étaient abordées lors de cette CAPC, la gestion du personnel catégorie C (titularisation et non titularisation, demande d'intégration, emploi par voie d'enquête, un refus de mutation et une informations diverses liées à des mutations) et l'étude des recours en cadencement et phraséologie année 2016 et 2017.

Pour information concernant l'année 2017, la Douane a recruté 16 personnes sous contrat Pacte. Il y a eu 1 démission et 1 licenciement. Pour l'année 2018, il a été procédé, à la date de la CAPC, à 26 recrutements PACTE.

Dans le cadre de la future mise en place du BREXIT, avec ses corollaires douaniers en terme d'implantations, de moyens et les besoins en effectifs, l'administration souhaite vider le TAM 2018 sur les services concernés, et envisage même de contacter par téléphone tous les agents qui n'avaient pas vu leur 1er choix retenu lors de la dernière CAPC, quitte à bousculer les arrivées prévues par les chefs de service dans leur prévisionnel de fin d'année, afin de combler les vacances d'emplois avant le 31/12. Seulement, vu la soudaineté des événements et pour laisser le temps aux collègues d'effectuer leur déménagement et installations administratives, ces mouvements réels pourront s'effectuer courant 1er semestre 2019 (bornage fin mars 2019). Nous souhaitons que la situation familiale des agents concernés soit prise en compte.

À l'ouverture de la séance en 1^{re} partie : Gestion du personnel

➔ Titularisation d'une collègue RQTH en AC, en application des textes, à la date du 14 décembre 2018.

Vote du SNAD-CGT : Pour.

➔ Titularisation dans le grade d'Agent de Constatation de 14 agents recrutés dans le cadre du contrat PACTE, à la date du 1^{er} décembre 2018.

Vote du SNAD-CGT : Contre avec explication de vote.
Non pas contre les 14 collègues bien entendu, car nous sommes heureux de les accueillir en Douane, mais pour le SNAD CGT, le concours doit rester, en terme d'équité de traitement et de recrutement, la voie d'accès privilégiée pour entrer dans la fonction publique.

➔ Titularisation de plusieurs collègues au grade d'ACP2 qui avaient fait l'objet d'une prolongation de stage. Leur date de titularisation est la même que leurs collègues de stage des sessions respectives car on applique une rétroactivité lors de leur titularisation.

A noter qu'un Congé de Maladie Ordinaire prononcé lors d'une phase complète de formation avec un nombre cumulé de jours supérieur à 36 jours entraînera statutairement une date prolongée d'autant de jours supplémentaires à ces 36 jours forfaitaires.

1 agent de la 2^e session d'ACP2 au 30 05 2017 (nomination en 2016 mais victime d'une blessure).

8 agents de la 3^e session d'ACP2 au 13 03 2018 et 1 autre agent au 02 04 2018 en date décalée suite à (CMO) durant le stage. En attente de titularisation en 2019, 1 autre agent de cette session toujours pour du CMO.

5 agents de la 4^e session d'ACP2 au 29 05 2018 et 1 autre en attente de titularisation courant 2019 date décalée toujours liée à du CMO.

Vote du SNAD-CGT : Pour.

➔ Examen d'un reclassement dans le corps des Agents de Constatation de deux collègues qui n'ont pas satisfait au stage de catégorie B.

Leurs nominations et titularisations s'effectueront dans le grade d'ACP2 en vertu du décret 79-88 du 25/01/79, art.12. Après un long débat sur ces deux col-

lègues, **le SNAD-CGT s'est abstenu**, non pas contre les deux collègues en question, mais sur le fond de ces reclassements.

En effet, il n'a pas été offert à ces deux agents une prolongation de stage en catégorie B (voir [ici](#)), comme cela s'effectue depuis fort longtemps que ce soit en B ou en C afin d'offrir à l'agent un maximum de possibilité d'être titularisé (avec ou sans changement de poste, suivi personnalisé etc...). De plus, cette « nouvelle règle de gestion » imposée par l'administration est loin d'être équitable par rapport à des dossiers antérieurs ayant entraîné des licenciements. Nous avons rappelé au président certains dossiers où nous entendions : « Ce n'est pas possible car il n'a pas passé le concours C. Ce n'est pas la bonne branche d'activité (versement en OP/CO alors que la personne ne pouvait pas être titularisée en SURV). Si c'était quelqu'un nommé B au titre d'un concours interne ou concours spécial et qu'il ne satisfaisait pas aux exigences du grade de contrôleur pour être titulaire on pourrait le verser dans son corps d'origine voir son administration d'origine, etc...) ».

Pour ces deux cas, pas de prolongation de stage mais versement direct en catégorie C. Le SNAD-CGT s'étonne de ce nouveau "mode de gestion du personnel" et saura faire bon usage de cette jurisprudence ainsi créée.

➔ Intégration dans le corps des Agents de Constatation d'une collègue au grade d'ACP1 au 9^e échelon. Comme à chaque fois, nous regrettons l'incapacité de l'Administration à former des collègues en interne. Nous sommes néanmoins heureux d'accueillir ce nouveau collègue.

Vote du SNAD-CGT : Pour.

➔ Un emploi offert par voie d'enquête pour le poste de correspondant(e) social(e) à Orly a été attribué à l'agente classée seconde.

Vote SNAD-CGT : Contre avec explication de vote. Sans remettre en cause la qualité du dossier retenu ni contre la collègue retenue bien entendu, mais contre le choix de l'administration ne respectant pas l'ordre d'ancienneté dans le corps.

➔ Examen d'un refus de mutation

Un collègue avait obtenu sa mutation lors de la dernière CAPC mais avait refusé de rejoindre sa nouvelle affectation pour de multiples raisons. Au vu de la complexité du dossier ainsi que du manque d'éclairage de la commission de déontologie, le président a proposé l'application des mesures administratives suite à son refus de sa mutation. Néanmoins, en juge de paix selon ses mots, il saisira de nouveau la commission de déontologie et ne s'interdit pas de muter l'agent dans l'intérêt du service si les problèmes posés ne se résolvent pas. Il prendra également contact avec son homologue des impôts afin de trouver une solution géographique acceptable pour l'agent si ce dernier ne veut pas quitter sa résidence actuelle.

Vote du SNAD CGT : Abstention

➔ Information de la CAPC qu'une mutation a été effectuée au SMS, et que conformément à la demande des OS, l'Administration accepte de former le collègue à la spécialité « CAMARI » en vue de sa nouvelle affectation. L'agent était premier au tableau de mutations.

➔ Information sur un mouvement non proposé au titre du TAM 2018 pour un collègue en arrêt de travail CLD.

➔ Examen de 3 détachements en douane.

L'un au grade d'A/C 8^e échelon pour 1 an renouvelable. Le second au grade d'ACP2 pour un an renouvelable. Le troisième au grade d'A/C 8^e échelon pour 1 an renouvelable.

Vote du SNAD-CGT pour ces trois dossiers : Pour.



2^e partie de la CAPC n°6 : Examen des recours en évaluation cadencement et phraséologie.

En début de séance il restait un solde de 66 mois en attente :

➔ Demande en révision de cadencement de 4 ACP2 année 2017

Les 4 dossiers étudiés ont obtenus un mois de réduction de passage d'échelon

Vote du SNAD-CGT pour ces 4 dossiers : Pour.

➔ Demande en révision de cadencement / appréciation d'1 ACP1 année 2016

Le dossier n'a pas obtenu sa révision en phraséologie (**vote contre du SNAD-CGT**) mais a obtenu satisfaction d'un mois de réduction de passage d'échelon (**vote pour du SNAD-CGT**).

➔ Demande en révision de cadencement de 14 ACP1 année 2017

De ces 14 dossiers : 11 ont obtenus un mois de réduction de passage d'échelon et 3 ont obtenu 2 mois de réduction de passage d'échelon

Vote du SNAD-CGT pour ces 14 dossiers : Pour.

➔ Demande en révision de cadencement / appréciation d'1 ACP1 année 2017

Le dossier n'a pas obtenu sa révision en phraséologie (**vote contre du SNAD-CGT**) mais a obtenu satisfaction d'un mois de réduction de passage d'échelon (**vote pour du SNAD-CGT**).

Au bilan : 23 mois ont été attribués le jour de la CAPC.

Il reste au solde de la prochaine CAPC : 43 mois

Les élu(e)s et experts du SNAD-CGT

Laurence GRANGE

Magali GROUSSOT

Emilie ROY

Gioacchino GARULLI

Michel LAURENT

Jacky KARPOUZOPOULOS